

RE-INSCRIPTIONS 2024 / 2025

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

IMPLICATION

Le Conservatoire à Rayonnement intercommunal est un lieu de pratique, de création et de diffusion. Sa mission est de former des musiciens, danseurs et comédiens amateurs et futurs professionnels en dispensant un enseignement initial qui assure l'éveil, l'initiation puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome.

Les représentations publiques font partie intégrante de la scolarité et constituent une **activité obligatoire** à part entière.

Concernant la programmation, il est demandé à chacun de respecter les engagements pris avec les enseignants et la direction de l'établissement, de façon à ne pas fragiliser les groupes constitués, ni la restitution des projets planifiés sur l'année (spectacles, représentations, concerts, ...).

ABSENCES

Les parents ou l'élève majeur, doivent excuser toute absence en prévenant le secrétariat du conservatoire. Un nombre trop important d'absences pourrait entraîner le renvoi de l'élève.

FACTURATION

Les tarifs sont fixés par arrêté du conseil territorial de l'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE. Le droit d'inscription perçu vaut pour inscription au Conservatoire. Il représente les frais de dossier et est non remboursable.

Le montant des cotisations est annuel. Pour tout abandon au-delà de la Toussaint, les cotisations seront dues pour l'année complète. Des facilités de paiement en trois échéances sont proposées aux familles (octobre, janvier et mars). Ils ne donnent lieu à remboursement, au prorata temporis, qu'en cas de déménagement en cours d'année sur production de justificatif, en cas d'absence prolongée pour raison médicale motivée, sur production de justificatif.

Les droits de scolarité peuvent être calculés en fonction du quotient familial. Les familles devront fournir le justificatif établi par les services de leur Mairie, pour les élèves de moins de 19 ans, domiciliés à Arcueil, Cachan, Fresnes, l'Haÿ-les-Roses, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif.

SECURITE

Le parent ou le responsable légal est tenu d'accompagner son enfant jusqu'à la salle de cours et de s'assurer de la présence du professeur. L'établissement est responsable des élèves uniquement pendant la durée du cours. Au-delà, seule la responsabilité des parents est engagée.

DROIT A L'IMAGE

Les usagers et les parents d'élèves autorisent ou non les photos, vidéos, enregistrements à des fins de documentation et de promotion du Conservatoire.

Un formulaire sera déposé sur l'extranet pour accord et signature.

MODIFICATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre des inscriptions pédagogiques et de la facturation des enseignements. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2014, vous disposez du droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez-vous au conservatoire pour les données d'ordre pédagogique et pour les données relatives aux modalités de facturation. Vous pouvez également modifier les données vous concernant via l'extranet iMuse.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur du conservatoire.

Date :

/ /

Signature obligatoire du ou des responsables légaux ou de l'élève majeur